

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DU DOUBS
ANNEE 2020

Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers du Doubs est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue, dont 8 ont été assurées en mode visio-conférence en raison de la crise sanitaire.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Dans un contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire, **les dépôts** sont en retrait de 20,6 % s'élevant ainsi à 965 dossiers en 2020 contre 1216 en 2019. Cette baisse est moins marquée qu'au niveau régional (- 24,4 %) et national (-24 %). Ce retard peut être expliqué en partie par la période de confinement et par l'ensemble des mesures d'accompagnement et de soutien des pouvoirs publics.

Les redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances de 12 mois sont un peu moins nombreux et représentent 6,0 % en 2020 contre 7,9 % en 2019, tout comme en région Bourgogne-Franche-Comté affichant un taux de 7,1 % en 2020 contre 8,8 % en 2019.

La proportion de dossiers recevables avec biens immobilier augmente très légèrement dans le Doubs (12,4 % contre 11,7 %), alors que l'évolution est inverse dans la région (13,5 % en 2020 contre 15,4 % l'an passé). Cette part de dossiers recevables avec biens immobiliers dans le Doubs reste toujours plus élevée qu'au niveau national (10,2 % en 2020 et 11,6 % en 2019)

Recevabilité et orientation

Suivant la tendance baissière des dépôts, **les dossiers orientés en commission** sont en baisse de 26,3 % sur un an.

Les dossiers orientés vers un rétablissement sans Liquidation judiciaire (LJ) représentent 39,3 % des dossiers, c'est plus qu'en 2019 (36,5 %). Ce taux départemental est légèrement supérieur au niveau régional (38,0 %) mais encore très inférieur au niveau national (43,3 %).

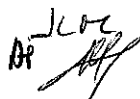
Les rétablissements personnels avec LJ sont en repli (0,6 % en 2020 contre 1,5 % en 2019), suivant ainsi la tendance nationale, les commissions utilisant l'intégralité de la durée légale de remboursement afin de trouver une solution à l'amiable.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des dossiers irrecevables représente 5,8 % de l'ensemble des dossiers traités dans le Doubs, contre 4,2 % au plan national. **Le taux de dossiers clôturés** atteint 7,3 % soit davantage qu'au niveau régional et national (6,3 % en région ; 5,8 % pour la France). Ce taux départemental est en augmentation de 0,8 points sur un an.

Concernant les mesures d'effacement total ou partiel des dettes, la structure des décisions prises par la commission du Doubs est stable d'une année à l'autre. En effet, les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans LJ représentent toujours environ 33 % des dossiers traités, la part des plans conventionnels reste stable à 8 %

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »



Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement est stable au plan départemental (70 %), à l'instar du taux régional, mais demeure bien inférieure au niveau national qui s'élève à 76 %, en raison principalement d'un nombre moins important de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans LJ (39 % au niveau national contre 33 % pour le Doubs).

JCM
AT 2/11

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	1 rencontre des juges du département en charge du surendettement avec les membres de la commission
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	61 travailleurs sociaux assimilés	UDAF. Présentation de la procédure de surendettement et des évolutions réglementaires et législatives
	2 réunions	IRTS. Formation des élèves préparant le diplôme d'état de conseiller en Économie Sociale et Familiale
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1	Assemblée Générale annuelle de l'UDCCAS du Doubs
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	0	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 webinaire	Présentation de la typologie du surendettement dans le Doubs aux parlementaires

En raison de la crise sanitaire et des périodes de confinement, quatre informations structurantes ont été adressées aux acteurs de la sphère sociale concernant les thèmes suivants : modalités d'accueil et de traitement des dossiers en période de confinement, promotion du micro-crédit, ouverture du portail déposant.

² (Organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Inéligibilité des déposants ayant encore le statut professionnel de micro-entrepreneur et qui ne souhaitent pas être radiés du registre du commerce.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées, au moment du dépôt ou lors de la mise en œuvre des mesures de rétablissement personnel ou de rééchelonnement des dettes, restent limités car non imposés au débiteur.
- Les déposants ont des difficultés à déclarer avec justesse leur statut de résident immobilier en usufruit ou en nue-propiété, notamment dans le cas des successions devenues complexes nécessitant l'identification des propriétés. Dans ces cas-là, la fourniture d'une attestation notariale est demandée.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Néant.

Besançon le 12 février 2021

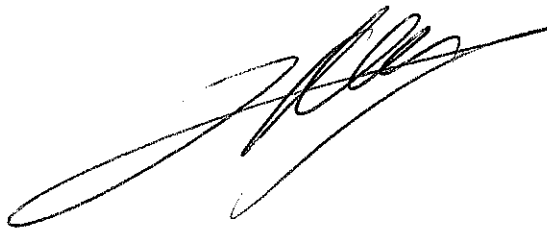
Joël MATHURIN
Préfet du Doubs

Par délégation - Mme Tourolle
Directrice DDCSPP du Doubs



Président de la Commission

Jean-Luc MESURE
Directeur Départemental de la Banque de France



Secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	1216	965	-20,6 %
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,17 %	43,73 %	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,90 %	6,01 %	
Dossiers décidés recevables par la commission	1211	892	-26,3 %
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,73 %	12,44 %	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	77	56	-27,3 %
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,87 %	26,79 %	
Dossiers orientés par la commission	1221	900	-26,3 %
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,31 %	46,00 %	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,53 %	39,33 %	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,47 %	0,56 %	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	62,00 %	60,11 %	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1485	965	-35,0 %
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,46 %	7,25 %	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,19 %	5,80 %	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	34,01 %	32,85 %	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,01 %	0,62 %	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,68 %	7,88 %	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,23 %	3,83 %	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,44 %	4,04 %	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,66 %	45,60 %	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,86 %	32,85 %	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,77 %	18,24 %	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	12,79 %	12,75 %	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	71,11 %	70,16 %	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	12	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6 %	5 %	4 %
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	33 %	34 %	39 %
Part des plans conventionnels conclus*	8 %	12 %	9 %
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46 %	42 %	41 %
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	70 %	70 %	76 %

*en % de dossiers traités

AT ⁶

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
DOUBS	Dettes financières	40 135	785	3 931	80,2 %	87,3 %	20 230	4,0
	dont dettes immobilières	21 065	172	268	42,1 %	19,1 %	110 531	1,0
	dont dettes à la consommation	18 167	707	3 041	36,3 %	78,6 %	16 774	3,0
	dont autres dettes financières	904	481	622	1,8 %	53,5 %	940	1,0
	Dettes de charges courantes	4 924	727	2 843	9,8 %	80,9 %	3 865	3,0
	Autres dettes	4 986	532	1 233	10,0 %	59,2 %	2 062	2,0
	Endettement global	50 045	899	8 007	100,0 %	100,0 %	24 510	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
BFC	Dettes financières	198 432	4 551	21 884	78,2 %	85,9 %	17 225	4,0
	dont dettes immobilières	99 151	1 029	1 645	39,1 %	19,4 %	86 082	1,0
	dont dettes à la consommation	95 094	4 011	16 895	37,5 %	75,7 %	13 988	3,0
	dont autres dettes financières	4 187	2 620	3 344	1,6 %	49,5 %	825	1,0
	Dettes de charges courantes	24 456	4 170	16 789	9,6 %	78,7 %	3 314	3,0
	Autres dettes	31 020	2 938	6 407	12,2 %	55,5 %	1 741	2,0
	Endettement global	253 908	5 298	45 080	100,0 %	100,0 %	20 602	7,0

AH
7

Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0